



CMAE UA

Distr. : générale
28 août 2013

Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**Cinquième session extraordinaire**

Réunion du Groupe d'experts

Gaborone, 15 et 16 octobre 2013

Progrès dans l'élaboration des programmes phares régionaux pour la mise en œuvre des textes issus de Rio+20*

I. Projet de document de réflexion sur le Cadre des programmes phares régionaux pour la mise en œuvre des textes issus de Rio+20 en Afrique

A. Contexte

1. La Déclaration consensuelle africaine, adoptée par la Conférence préparatoire régionale de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), et approuvée par la suite en tant que Position africaine commune pour Rio+20 par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa dix-huitième session ordinaire, note avec beaucoup d'optimisme les modestes résultats enregistrés par la région en matière de viabilité environnementale et demande un renforcement des engagements pour consolider encore les progrès réalisés dans les domaines cruciaux pour le développement durable de l'Afrique. Elle souligne que les progrès de l'Afrique vers un développement durable sont gravement compromis par les nouveaux défis se faisant jour, principalement les effets néfastes des changements climatiques, mais elle reconnaît également que certains de ces nouveaux défis offrent aussi des possibilités, notamment celles de favoriser la transition vers une économie verte, comme un moyen de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale, en tenant compte du potentiel de ressources humaines et des vastes ressources naturelles largement inexploitées découvertes dans de nombreux pays africains.

2. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juin 2012, souligne l'engagement politique exprimé en faveur de la promotion du développement durable et appelle les gouvernements et les partenaires du développement à intensifier leurs efforts pour intégrer efficacement les dimensions économique, environnementale et sociale dans leurs politiques et stratégies de développement. Il souligne en outre quelques-unes des principales mesures à prendre aux niveaux national, régional et mondial pour relever les défis majeurs aux plans économique, environnemental et social. Bien que dans certains cas les mesures spécifiques recommandées pour faire face aux principaux problèmes énoncés dans le document final diffèrent d'un pays à l'autre, il existe des dispositions communes susceptibles d'offrir l'appui nécessaire aux actions que tous les pays pourraient entreprendre.

3. À sa dix-neuvième session tenue en juillet 2012, le Sommet de l'Union africaine a demandé à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) de procéder à une analyse de fond des résultats de Rio +20 et d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre effective de ces résultats en Afrique. Suite à cette demande, la CMAE, à sa quatorzième session, tenue du 10 au 14 septembre 2012 en République-Unie de Tanzanie, a décidé d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes phares régionaux pour assurer l'application effective des résultats de Rio+20. Dans cette optique, elle a mis en évidence dix domaines devant être pris en considération pour l'élaboration des programmes phares.

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

4. Au cours de séances ultérieures de travail organisées par la Commission de l'Union africaine et le Bureau de la CMAE, l'élimination de la pauvreté et la promotion de moyens de subsistance durables ont été définis comme les objectifs globaux devant guider tous les programmes phares, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et le développement des compétences constituant des thèmes pluridisciplinaires communs à l'ensemble des programmes phares. Les séances de travail ont aussi permis de regrouper les huit domaines prioritaires restants dans les cinq programmes phares régionaux suivants, qui doivent permettre aux pays africains de s'adapter aux changements climatiques, d'en atténuer les effets et de promouvoir le développement durable:

- a) Partenariat africain pour une économie verte;
- b) Gestion durable des terres, désertification, biodiversité et adaptation écosystémique aux changements climatiques;
- c) Partenariat pour la consommation et la production durables en Afrique;
- d) Programme africain pour le développement des énergies durables;
- f) Évaluation intégrée de l'environnement en Afrique au service du développement durable.

5. Cinq groupes de travail coordonnés par des organismes partenaires volontaires ont élaboré des projets de documents de réflexion pour les cinq programmes phares ci-dessus, qui ont été présentés pour examen à une réunion du Groupe d'experts de la CMAE, qui s'est tenue du 10 au 12 avril 2013 à Dar es Salam (Tanzanie).

6. La Réunion régionale d'application pour l'Afrique organisée en novembre 2012 dans la perspective de la vingtième session de la Commission du développement durable a adopté un document final, qui constitue la contribution collective de l'Afrique à cette session de la Commission et aux autres processus de suivi de Rio+20. Sur la base de ce document, un plan d'action sur les résultats de Rio+20 devrait être établi et mis en œuvre conjointement par la Commission de l'Union Africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, en collaboration avec toutes les parties prenantes et les autres partenaires aux niveaux régional, sous régional, national et local. La sixième réunion conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique a souligné que ce plan d'action régional devrait inclure des stratégies visant à intégrer les résultats de Rio+20 dans les politiques, stratégies et plans nationaux de développement, en tenant compte de la nécessité de trouver un équilibre entre les impératifs de développement économique, social et environnemental. Les programmes phares régionaux pour la mise en œuvre des textes issus de Rio+20 feront partie intégrante du plan d'action au niveau régional.

7. Le présent document de réflexion est élaboré en s'inspirant des résultats du processus ci-dessus ainsi que des contributions apportées au cours de la Réunion du groupe d'experts de la CMAE, afin de servir de cadre régional global pour la poursuite de l'élaboration et la mise en œuvre des programmes phares régionaux.

B. Objectifs

8. L'objectif global des programmes-phares régionaux est de faciliter la mise en œuvre effective des conclusions de Rio+20 en fournissant un cadre cohérent qui réponde aux besoins et aux priorités des pays africains et qui serve de plateforme à un engagement et un soutien plus coordonnés des partenaires de développement dans la région. Parmi les objectifs spécifiques, on citera les suivants :

- a) Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes régionaux stratégiques qui contribuent aux objectifs plus larges de développement durable et d'élimination de la pauvreté en Afrique;
- b) Donner aux pays africains les moyens d'identifier les besoins particuliers de renforcement des capacités de la région, et d'y répondre;
- c) Mettre à disposition un cadre régional cohérent qui favorise les synergies et la coordination entre les différents programmes régionaux portant sur les différents aspects du développement durable;
- d) Servir de plateforme régionale pour renforcer encore le partenariat entre pays africains aux fins de l'intégration de la viabilité environnementale dans le programme de développement de la région, conformément au plan d'action environnemental du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

C. Résultats attendus

9. Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre effective des programmes phares régionaux dans un cadre cohérent sont les suivants :

- a) L'appropriation et l'intégration des stratégies et des plans aux niveaux régional, sous-régional et national, afin de mettre en œuvre les priorités de Rio+20 identifiées par la CMAE;
- b) Un meilleur alignement de l'appui fourni par les partenaires avec les priorités et les besoins stratégiques des pays de la région dans le cadre du document final de Rio+20;
- c) L'amélioration de la qualité du soutien apporté aux pays africains grâce à une meilleure coordination des activités de programme et à l'utilisation efficace des ressources par les partenaires de développement;
- d) La consolidation des activités de renforcement des capacités, de transfert des technologies et de développement des compétences pour aider les pays africains à mettre en œuvre les textes issus de Rio+20 concernant l'économie verte et contribuer ainsi à l'élimination de la pauvreté et au développement durable;
- e) L'amélioration de la gestion des ressources naturelles et des services écosystémiques à même de constituer le fondement écologique du développement durable de la région;
- f) La mise en œuvre améliorée du Programme-cadre décennal africain pour des modes de consommation et de production durables en Afrique dans le Cadre décennal de programmation mondial;
- g) La poursuite des progrès vers un bouquet d'énergies durables, avec notamment une augmentation de la part de énergies renouvelables, un élargissement de l'accès à l'énergie et une plus grande efficacité énergétique dans le cadre de l'Initiative sur l'Énergie durable pour tous;
- h) Le renforcement de la capacité des pays africains d'utiliser efficacement les outils d'évaluation intégrée de l'environnement dans leurs processus nationaux de planification du développement.

D. Principales mesures

10. Sont énumérées ci-après les principales mesures que doivent prendre les pays membres de la CMAE, avec le soutien des institutions régionales et sous régionales, des organismes des Nations Unies, des partenaires de développement et des organisations de la société civile sur la base du Cadre pour les programmes phares régionaux, afin d'appuyer les actions qui doivent être engagées dans chacun des programmes en question :

- a) Mettre en place un dispositif de coordination et de soutien fonctionnel qui facilite l'élaboration et la mise en œuvre des programmes phares régionaux en se fondant sur les structures et les mécanismes de coordination existants;
- b) Procéder à une évaluation détaillée des programmes et initiatives existants dans le cadre des cinq programmes phares régionaux et déterminer les besoins et lacunes actuels, y compris les lacunes en matière de capacités, auxquels il faudra remédier aux niveaux régional et sous régional;
- c) Élaborer des programmes sous-régionaux mettant l'accent sur le renforcement des capacités et le soutien technologique afin de faciliter la mise en œuvre cohérente des programmes phares régionaux grâce à la participation active des communautés économiques régionales;
- d) Promouvoir l'établissement d'un lien effectif entre le Cadre pour les programmes phares régionaux et les programmes stratégiques menés avec les partenaires de développement;
- e) Mettre en place un mécanisme pour mobiliser les ressources nécessaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région en vue de la mise en œuvre du Cadre;
- f) Surveiller les progrès accomplis dans la mise en œuvre et organiser des réunions régionales d'examen pour proposer des améliorations à cet égard, en tenant compte des évolutions du cadre institutionnel du développement durable issues de Rio+20, notamment l'Instance politique de haut niveau et sa branche régionale.

E. Modalités de mise en œuvre

11. Les principales modalités de mise en œuvre proposées pour le Cadre des programmes phares régionaux sont les suivantes :

- a) Définition des orientations générales : La Commission de l'Union africaine à travers le Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement définira les orientations générales pour l'élaboration et la mise en œuvre du Cadre des programmes phares régionaux;
- b) Coordination du Cadre : un comité directeur régional, co-présidé par la Commission de l'Union africaine et par la CMAE et composé de deux représentants de chacun des comités de coordination des programmes phares régionaux, sera chargé de la coordination générale du Cadre des programmes régionaux;
- c) Coordination des programmes : un comité de coordination des programmes, co-présidé par un représentant d'un pays africain (Bureau de la CMAE) et d'un organisme de développement, sera chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des différents programmes phares;
- d) Secrétariat : le Bureau de la CMAE, en consultation avec la Commission de l'Union africaine, désignera un organisme existant qui pourrait assurer les services de secrétariat pour la coordination globale du Cadre des programmes phares régionaux. Des organismes partenaires se porteront volontaires pour assurer les services de secrétariat pour la coordination de la mise en œuvre des cinq programmes phares régionaux;
- e) Comités techniques : des comités techniques pourront être constitués pour une durée limitée au niveau du Cadre ou au niveau des programmes selon les besoins.

F. Mobilisation des ressources

12. L'une des fonctions essentielles du Cadre des programmes phares régionaux sera de favoriser une utilisation efficace et efficiente des ressources existantes grâce à la promotion des synergies et de la coopération entre les initiatives complémentaires et les institutions partenaires. En outre, les modalités suivantes permettront de faciliter une mobilisation ciblée des ressources pour la mise en œuvre du Cadre des programmes régionaux.

- a) Mobilisation des ressources pour le Cadre : il s'agit des ressources de base nécessaires pour la coordination générale du Cadre, qui soutient l'élaboration et la mise en œuvre des programmes phares régionaux. Le Bureau de la CMAE prendra l'initiative de la mobilisation des ressources, qui consisteront notamment en :
 - i) Des financements fournis par l'intermédiaire des principaux programmes de partenariats stratégiques avec l'Afrique;
 - ii) Des contributions des pays africains qui seront versées au Fonds d'affectation spéciale de la CMAE; et
 - iii) Des contributions et du soutien en nature qui seront fournis par les organismes des Nations Unies et d'autres organisations partenaires.
- b) Mobilisation des ressources pour les programmes : il s'agit de l'essentiel des ressources qui seront requises pour mettre en œuvre les cinq programmes phares régionaux. Les organismes qui assument la responsabilité principale de la coordination des différents programmes phares régionaux et les organismes partenaires impliqués seront responsables de la mobilisation de ces ressources, qui interviendra notamment grâce aux :
 - i) Synergies entre les programmes : mise en commun des ressources allouées par les organismes partenaires aux différents domaines couverts par les programmes grâce à une plus grande coordination du soutien aux pays africains;
 - ii) Efforts conjoints de programmation : élaboration de programmes régionaux communs pouvant être mis en œuvre avec l'implication des organismes concernés grâce des efforts conjoints de mobilisation des ressources.

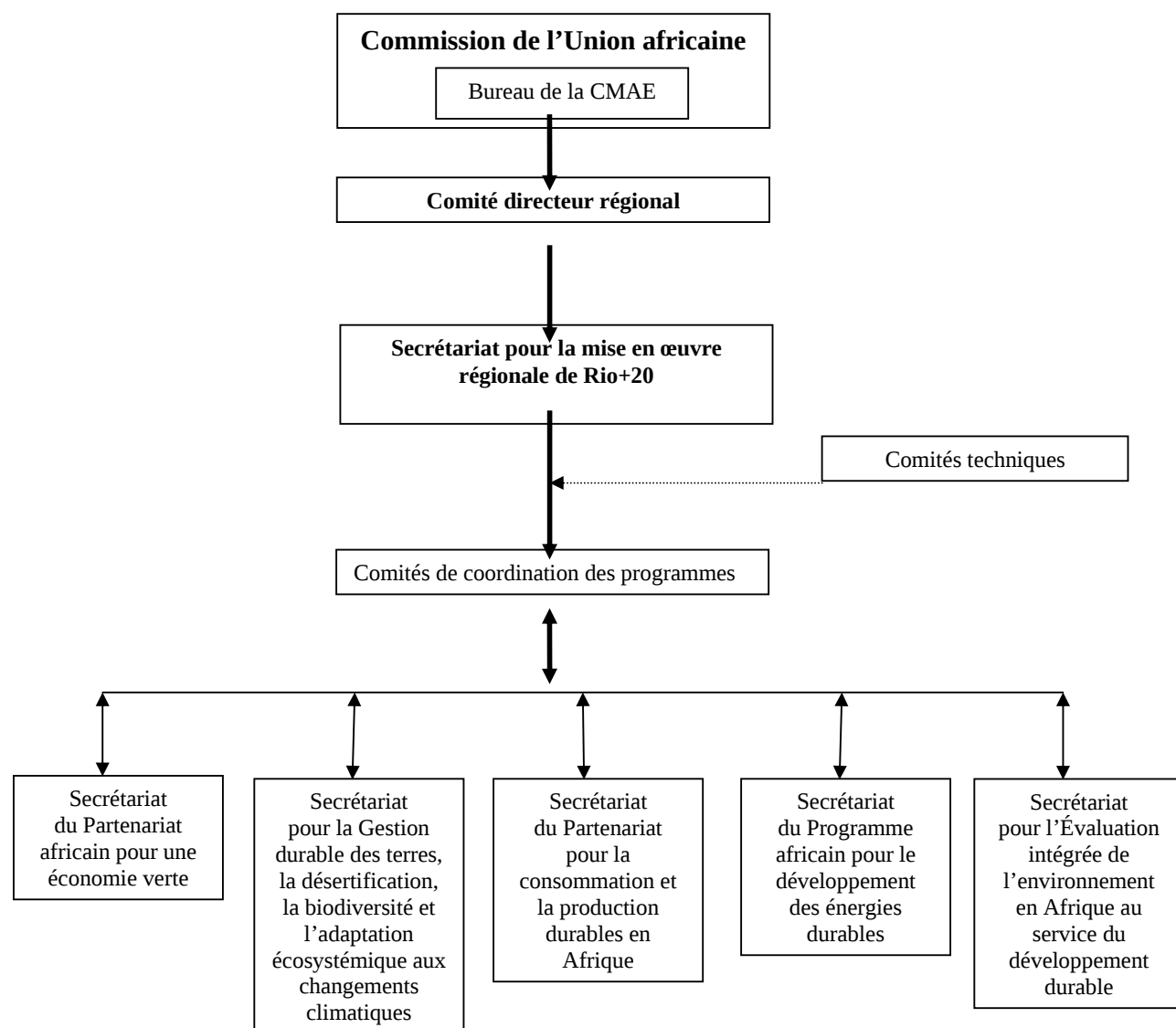
G. Budget de base indicatif

13. On trouvera ci-après le budget indicatif requis pour les deux premières années de coordination du Cadre des programmes régionaux ainsi que pour la réalisation des activités essentielles qui sont décrites dans la section sur les principales mesures.

	Poste budgétaire	En dollars
1.	Services de secrétariat pour le Cadre des programmes	300 000
2.	Évaluation régionale	250 000
3.	Élaboration des programmes sous-régionaux (5 x 100 000)	500 000
4.	Renforcement des capacités au niveau régional	500 000
5.	Réunion de suivi et d'examen au niveau régional	250 000
	Total	2 300 000

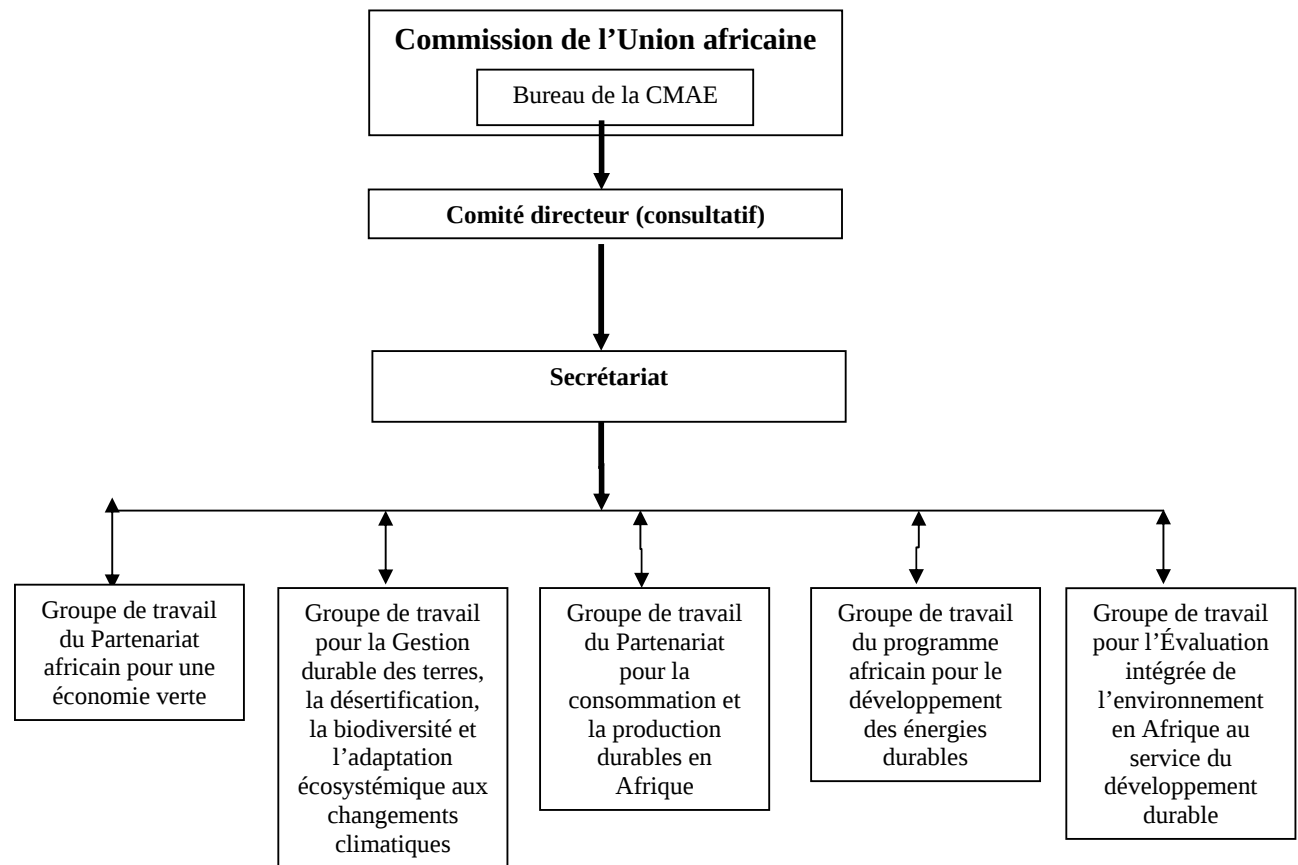
Structure de coordination pour la mise en œuvre de Rio+20 au niveau régional (les deux options suivantes sont proposées pour examen par la CMAE à sa session extraordinaire)

Option 1 :



Option 2 :

Structure de coordination pour la mise en œuvre de Rio+20 au niveau régional



Annexe I

Projets de documents de réflexion sur les programmes phares régionaux pour la mise en œuvre des textes issus de Rio +20 en Afrique, tels que révisés par la réunion du Groupe d'experts de la CMAE, tenue du 10 au 12 avril 2013 à Dar-es-Salam (République-Unie de Tanzanie)

I. Projet de document de réflexion sur le Partenariat africain pour une économie verte¹

A. Contexte

1. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), tenue à Rio de Janeiro en juin 2012 (Rio+20), souligne l'engagement politique exprimé en faveur de la promotion du développement durable et appelle les gouvernements et les partenaires du développement à intensifier leurs efforts pour intégrer efficacement les dimensions économique, environnementale et sociale dans leurs politiques et stratégies de développement. Il souligne en outre quelques-unes des principales mesures à prendre aux niveaux national, régional et mondial pour relever les défis majeurs aux plans économique, environnemental et social. Bien que dans certains cas les mesures spécifiques recommandées pour faire face aux principaux problèmes énoncés dans le document final diffèrent d'un pays à l'autre, il existe des dispositions communes susceptibles d'offrir l'appui nécessaire aux actions que tous les pays pourraient entreprendre.

2. A sa dix-neuvième session, tenue en juillet 2012, le Sommet de l'Union africaine, a demandé à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) de procéder à une analyse de fond des textes issus de Rio+20 et de mettre au point une feuille de route pour la mise en œuvre effective de ces textes en Afrique. Suite à cette demande, la CMAE à sa quatorzième session, tenue du 10 au 14 septembre 2012 en République-Unie de Tanzanie, a décidé d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes phares régionaux pour favoriser la mise en œuvre effective des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Le Partenariat africain pour une économie verte est l'un des programmes phares régionaux dont l'élaboration est proposée dans le cadre de cette initiative régionale. Ce Partenariat devrait permettre de mieux tirer parti des synergies et de favoriser la coopération entre les parties prenantes et les organisations nationales et régionales qui fournissent un appui aux pays africains.

B. Contexte

3. La Déclaration consensuelle africaine, adoptée lors de la Conférence préparatoire régionale à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), et approuvée par la suite en tant que position commune de l'Afrique pour Rio+20 lors de la dix-huitième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, a reconnu que « le passage à une économie verte pourrait offrir de nouvelles possibilités de réaliser les objectifs de développement durable de l'Afrique grâce à la croissance économique, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté et des inégalités, conformément aux principes et aux recommandations du Sommet de Rio de 1992 et du Sommet mondial pour le développement durable de 2002 » (source : paragraphe 22 de la Déclaration consensuelle africaine) .

4. Le document final de Rio+20 souligne que « l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté est un des moyens précieux dont nous disposons pour parvenir au développement durable qui peut offrir des solutions pour l'élaboration des politiques sans pour autant constituer une réglementation rigide » (source : para. 56 du document final de Rio+20) . Rio +20 a appelé les organismes des Nations Unies et les autres partenaires à « aider les pays en développement qui en feront la demande à parvenir au développement durable, y compris en appliquant, entre autres, des politiques de promotion d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, en particulier dans les pays les moins avancés » (para. 68).

¹ Dans le cadre de ce programme phare, on entend par « économie verte » une croissance inclusive et écologique, sobre en carbone, résistante au climat, économe en ressources et équitable, qui contribue à la réduction de la pauvreté et au développement durable.

5. La Réunion régionale d'application pour l'Afrique, tenue dans la perspective de la vingtième session de la Commission du développement durable, a adopté son document final et a demandé à la Commission économique pour l'Afrique, à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement (BAfD), au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et aux autres partenaires régionaux de soutenir les efforts déployés par l'Afrique en faveur du développement durable, notamment : i) en évaluant les enjeux et opportunités associés à la poursuite d'une croissance verte inclusive dans le cadre des programmes de développement, ii) en soutenant l'élaboration de politiques et de stratégies de croissance verte inclusive dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, iii) en créant des mécanismes d'échange des boîtes à outils et des meilleures pratiques optimales pour l'application de politiques relatives à l'économie verte ou à la croissance verte ainsi que des bons exemples de politiques propres à promouvoir une croissance verte inclusive; et iv) en mettant au point et appliquant des méthodes pour évaluer les politiques relatives à la croissance verte inclusive (para 35).

6. Plusieurs pays africains ont déjà engagé des actions concrètes pour placer l'économie verte au centre de leur stratégie nationale de développement. Un nombre croissant d'entre eux mettent ainsi au point des stratégies nationales de promotion de l'économie et de la croissance vertes. On peut citer comme exemples notables la Stratégie nationale sur le changement climatique et le développement sobre en carbone au Rwanda, la Stratégie d'adaptation au changement climatique et de promotion de l'économie verte en l'Éthiopie, la Feuille de route pour l'économie verte au Mozambique et la Nouvelle trajectoire de croissance en Afrique du Sud. Les pays africains doivent consolider cet effort au niveau national pour développer durablement leurs économies.

7. Plusieurs partenaires de développement apportent également leur appui aux différents pays dans l'élaboration de stratégies nationales et de plans d'action sur l'économie verte. Voici quelques-uns des principaux programmes de soutien qui pourraient servir de base au Partenariat africain pour une économie verte;

a) Le PNUE, au travers de ses services consultatifs sur l'économie verte, collabore avec les institutions gouvernementales et nationales aux fins des évaluations de l'économie verte, qui doivent permettre d'examiner les possibilités et les enjeux de la transition vers l'économie verte, en passant en revue notamment les options disponibles pour modifier les schémas d'investissement actuels et pour mobiliser de nouveaux flux dans des secteurs essentiels du point de vue de l'augmentation des revenus et de l'emploi. Des évaluations de ce type sont en cours dans 7 pays d'Afrique et sont initiées dans de nombreux autres pays du continent;

b) Le PNUE, le PNUD et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU mettent en œuvre un programme commun, « Appui à la transition vers une économie verte dans les pays en développement et les pays les moins avancés : vers Rio+20 et au-delà », qui bénéficie du concours financier du Gouvernement néerlandais et qui a permis de renforcer l'aide apportée au Ghana, au Kenya et au Rwanda, trois nouveaux pays ayant été choisis pour la réalisation d'activités en 2013/2014;

c) L'Organisation internationale du Travail (OIT), par le biais de son programme « Emplois verts », fournit aux pays africains une assistance technique et un encadrement sur les stratégies de développement axées sur l'emploi dont l'objectif premier est la création d'emplois verts et décents. De telles stratégies sont fondées sur des évaluations nationales initiales des opportunités d'emplois verts au niveau sectoriel;

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_16143

